

Les Genevez, le 19 janvier 2022

AVIS OFFICIEL

Révision du plan d'aménagement local (PAL)

Recherche de personnes intéressées à participer à une commission de travail

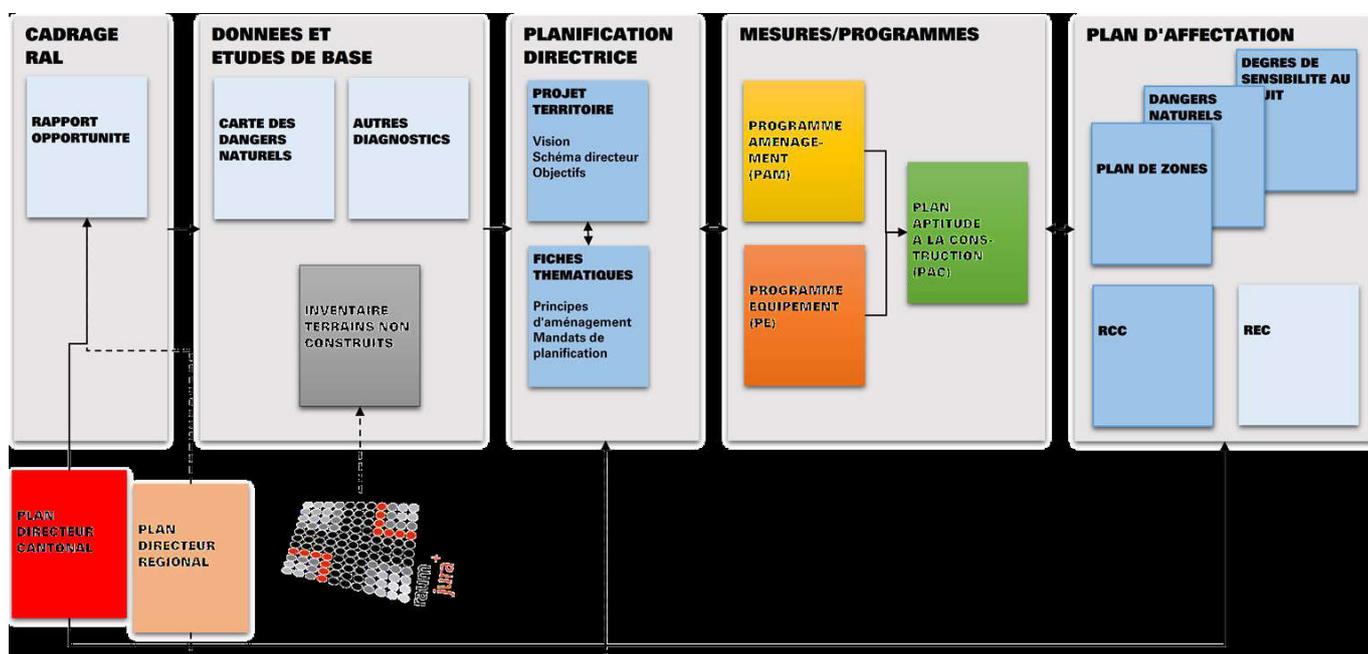
Qu'est-ce qu'un PAL?

En deux mots, c'est un dossier politique et technique définissant l'aménagement du territoire communal. Ce document touchera les domaines suivants :

- les constructions publiques et privées
- les activités économiques déployées sur le territoire communal
- les activités de sport et loisirs, aires de détente
- la nature et le paysage
- etc...

C'est une stratégie de développement à un horizon de 15 ans

Tableau synoptique des enjeux de la révision du PAL pour la commune



Une procédure en 4 étapes



Information et votation du crédit d'étude

Elaboration du dossier du PAL



Information et participation de la population

Examen préalable par les autorités cantonales



Dépôt public des documents opposables au tiers

Traitement des éventuelles oppositions



Adoption en assemblée communale

Approbation par les autorités cantonales

environ 3 ans

Cela vous intéresse ?

La population a accepté, lors de son assemblée communale du 13 décembre 2021, un crédit d'étude de CHF 128'000.- pour mener à terme cette révision. Nous sommes maintenant à l'étape 2 du processus, soit à l'élaboration du projet et à la participation de la population.

Le Conseil communal a décidé d'offrir la possibilité à quelques citoyens de participer à l'élaboration du dossier dans le cadre d'une commission de travail qui se mettra en place tout prochainement.

Vous pouvez manifester votre intérêt en nous adressant un courrier ou un courriel **jusqu'au 31 janvier 2022.**

